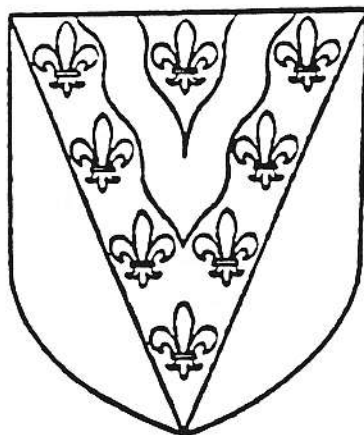


MNÉMÉ 94

Revue du Cercle d'Etudes Généalogiques et démographiques du Val de Marne



MNÉMÉ fille de Zeus, muse de la mémoire.

"Mémoire collective où derrière le parchemin, le papier, le film, se projette la vie quotidienne, à la fois grave et joyeuse, de toutes celles et de tous ceux qui, venus d'horizons très divers nous ont précédés ici."

N° 6

CÉGD. 94
8-10, Rue des Archives
94000 CRÉTEIL

ex. Bibli. Heique.

CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social
aux Archives Départementales - 8/10 rue des Archives - 94000 CRETEIL

#####

Présidente d'Honneur : Madame C. BERCHE Directrice des Services d'Archives du Val de Marne

Président - Chargé de la Revue MNEME : R. THOUVENIN - 3 impasse de la Terrasse -
94500 CHAMPIGNY

Vice-Président, -Chargé des "Relevés des Actes d'Etat Civil": J. LE TOUZE - 9 avenue des Rochers
94170 LE PERREUX

Vice-Président chargé des relations avec les Fédérations : M. DELPRAT - 5 rue du docteur Métivet
94000 CRETEIL

Secrétaire : M. AUDOIN - 84 rue Juliette Savar - 94000 CRETEIL

Trésorier : J. MASSON - 8 rue E. Manet - 94000 CRETEIL

Membres du bureau : Mme RIVET - Mme SERVERA - Mlle VOISIN

Adresser la correspondance concernant la revue à
R. THOUVENIN
(Adresse ci-dessus)

La correspondance concernant le CEG
doit être adressée au
CEGD 94
Archives Départementales
94000 CRETEIL

La reproduction des articles de Mnémé est autorisée sous réserve d'en avertir au préalable le responsable et de faire parvenir un exemplaire de la revue publiant ledit article.

SOMMAIRE DU N° 6

EDITORIAL

I - ETUDES

1 Les recherches généalogiques dans le Val de Marne (Melle VOISIN)

(Services d'archives dans les Départements - Suite)

2 Familles du Val de Marne

Listes de patronymes et quartiers "Franciliens"

3 Horsains et aubains

Enfants abandonnés en Val de marne - 1er article (Mme SERVERA)

5 Documents d'archives - Paléographie

- Relevé d'actes médicaux à Choisy le Roi (18ème Siècle)

- Bail de Pêche à St Maur (17ème siècle)

6 Au hasard des Archives et des Bibliothèques

Emotions à Champigny en 1791 (1er article)

II - DIALOGUES

1 La vie du cercle - Carnet

2 Assemblée Générale du Cercle

3 Nouvelles et communiqués

EDITORIAL

L'Assemblée générale du 12 décembre 1992 a vu quelques changements ou plutôt quelques permutations de fonctions entre membres du Conseil d'Administration, vous en lirez les échos dans le compte rendu de cette réunion - Rubrique "Dialogues".

1992 a été une année de réorganisation interne du Cercle d'Etudes : Révision des statuts (approbation par la Préfecture du Val-de-Marne le 18/9/92) - Rédaction d'un règlement Intérieur, mise à jour de la comptabilité et d'un fichier des adhérents. La Bibliothèque, encore bien embryonnaire doit être très prochainement aménagée et tiendra à la disposition des membres quelques ouvrages et revues complétant la riche documentation déjà offerte par les Archives Départementales. Nous avons enfin entrepris des échanges de revues avec plusieurs Cercles ou Associations de même vocation que la nôtre.

Dans notre Cercle même, l'équipe dirigée par Monsieur Le Touzé continue son travail de bénédictin en relevant sur fiches les actes de baptêmes (ou naissances), mariages, décès portés aux Registres Paroissiaux et d'Etat Civil des Paroisses et Communes du Val de Marne (des origines à 1800).

Madame Rivet a entrepris l'établissement des tables des mariages de Choisy le Roi que nous espérons mettre sur support informatique, poursuivant en outre ses recherches sur le domaine Choisy sur Seine à l'époque de la Grande Mademoiselle.

Les exposés "Introduction à la généalogie" ont continué cette année dans le cadre de l'université inter-âge de Créteil et une deuxième année "Travaux pratiques" a été créée à la demande des participants de la "scolarité" 91/92.

Mnémé a souffert de ces activités très dispersées encore qu'indispensables mais nous espérons, toutes réorganisations terminées, reprendre le cours régulier de trois publications annuelles en vous proposant des articles aussi variés que possible sur des thèmes propres à notre Cercle. Mnémé est votre bulletin et nous restons ouverts à toute offre de participation entrant dans le cadre d'études dont nous avons défini les principes et les limites (Cf Editorial Mnémé 2).

Nous allons préparer une exposition sur ces thèmes de la généalogie, histoire locale et vie quotidienne de nos ancêtres en Val de Marne. Elle aura lieu en octobre et sa durée sera fonction de l'intérêt suscité. Quelques grands sujets ont déjà été envisagés, il en reste bien d'autres, apportez-nous vos idées, vos textes, votre aide, d'avance ils sont les bienvenus.

Enfin, cette année de pause et de réorganisation nous a permis également de réaliser des "économies" qui, ajoutées à l'aide financière que nous accorde le Conseil Général du département, auquel nous exprimons toute notre reconnaissance, vont nous permettre de tenir nos promesses pour, nous l'espérons, votre plaisir et la satisfaction de votre curiosité.

R. THOUVENIN

Des fautes de français, de syntaxe, d'orthographe, ont émaillé le précédent numéro de Mnémé, l'auteur... lecteur et relecteur en est seul responsable, ne lui en voulez pas trop, les bonnes résolutions que nous avons prises sont également applicables à la qualité des articles de votre revue.

1 - RECHERCHES GENEALOGIQUES DANS LE VAL DE MARNE

I - Depuis le premier numéro de notre revue nous avons consacré une rubrique particulière aux Archives du Val-de-Marne soulignant l'intérêt qu'elles ont pour les chercheurs, généalogistes et autres curieux de l'histoire des paroisses et communes de notre département.

Nous avons encore récemment insisté sur l'aide que présente l'ensemble des inventaires et répertoires mis à la disposition du public, à votre disposition, dans la salle de lecture. Proximité, tranquillité, vous pouvez préparer ainsi vos "campagnes de recherches" dans d'autres fonds de province où l'histoire de vos ancêtres repose dans des cartons peu accessibles si l'on n'en connaît la clé et le mode d'emploi. Le cadre de classement, fixé au plan national est (à quelques nuances près), le même pour tous les dépôts départementaux, et à défaut d'inventaire détaillé vous avez encore la ressource d'écrire au préalable pour vous renseigner sur le contenu ou l'état d'un fonds que vous avez quelque raison de croire intéressant pour vos recherches. Les adresses, numéro de téléphone, heures et jours d'ouverture peuvent vous être donnés à Créteil et si vous venez nous voir aux réunions du Cercle, nous nous ferons également un plaisir de vous les communiquer et de vous conseiller dans vos premières démarches.

Nous publions ci-après la suite des adresses des archives départementales classées par Région, ainsi qu'une liste rectificative de celle qui avait été donnée dans Mnémé n°5.

La Direction des Archives de France vient de publier en un opuscule à jour au 30 juin 1992, la liste des services d'Archives nationaux, départementaux et communaux. Son prix modique (20F) le rend accessible à tous les chercheurs mais nous en tenons, néanmoins, à la bibliothèque du Cercle, un exemplaire à la disposition des membres qui n'auraient pas l'usage d'un recueil aussi complet.

Nous ne savons pas encore comment ce répertoire pourra être tenu à jour, mais nous ne manquerons pas de faire connaître les modifications dont nous pourrions avoir connaissance.

II - Liste des dépôts d'archives départementaux (rubrique tenue par Melle Voisin)

Nous donnons (et donnerons désormais) pour chaque service cité

- 1) L'adresse de correspondance
- 2) L'adresse exacte
- 3) Le numéro de téléphone

Voici la suite de notre liste :

Corse

20A Corse du Sud	BP 414 - 20183 Ajaccio - rue François Piétri Les Salines - Ajaccio - Cedex	95-29-13-00
20B Haute Corse	Hôtel du Département - Rond-point du Maréchal Leclerc de Haucloque - 20045 Bastia Cedex Chemin de l'Annonciade - Bastia (Poste 3590)	95-32-06-45 poste 35 90

Languedoc - Roussillon

11 Aude	BPB 813 - 11012 Carcassonne - 48 rue Jean Binger - 11000 Carcassonne - Cedex	68-25-02-95
30 Gard	20 rue Chassaintes 30900 Nîmes	66-67-23-95
34 Hérault	BP 1266 - 34011 Montpellier Cedex 2 avenue de Castelnau Montpellier	67-79-65-45
48 Lozère	Avenue du Père Coudrin 45005 Mende	66-65-22-88
66 Pyrénées Orientales	avenue de Villeneuve - BP 948 66020 Perpignan cedex	68-54-60-39

Provence- Côte d'Azur

04 Alpes de Haute Provence	- 2 rue des Archives 04000 Digne	92-31-34-61
05 Hautes Alpes	Route de Rambaud 05000 Gap	92-53-67-37
06 Alpes Maritimes	Centre Administratif Dép. 06536 Nice cedex Route de Grenoble Nice	93-18-61-70 ou 93-18-61-71
13 Bouches du Rhône	66 rue St Sébastien 13259 Marseille Cedex Bât. annexe - 23 rue Gaston de Saporta 13100 Aix en Provence	91-57-32-09
83 Var	BP 277 - 83007 Draguignan - Cedex 157 avenue Alphonse Daudet Draguignan	94-68-22-15
84 Vaucluse	Palais des Papes - 84000 Avignon Minutier notarial de Carpentras - Palais de Justice 94200 Carpentras	90-86-16-18 90-63-56-81

Rhône-Alpes

01 Ain	1 bld Paul-Valéry 01000 Bourg en Bresse	74-21-78-88
07 Ardèche	Place André Malraux 07000 Privas	75-64-25-43
26 Drôme	BP 722 - 26007 Valence Cedex - 14 rue de la Manutention - Valence	75-42-05-22
38 Isère	Centre Jean-Berthoin - rue Auguste Prud'homme 38000 Grenoble	76-54-37-81
42 Loire	Rue Barrouin 42000 St Etienne	77-93-58-78
69 Rhône	Section Ancienne - 2 chemin de Montauban 69005 Lyon Section moderne - 57 Servient 69421 Lyon cedex 3	78-28-05-73 72-61-10-73
73 Savoie	6 avenue de Bassens - 73000 Chambéry 244 quai de la Rize Chambéry	79-85-80-40
74 Haute Savoie	- BP 444 - 74041 Annecy Cedex 18 avenue de Trésun Annecy	50-45-67-67

Centre

18 Cher	Les Grands-Mazières 18022 Bourges Cedex	48-50-21-15
28 Eure et Loir	9 rue du Cardinal Pie 28000 Chartres	37-21-44-58
36 Indre	BP 639 - 36020 Chateauroux	54-27-34-36
	32 rue Vieille Prison Chateauroux	Postes 720 et 721
72 Indre et Loire	Centre des Archives Historiques	
	6 rue des Ursulines 37000 Tours	47-05-27-18
	Centre des Archives Contemporaines	
	41 rue Michel Faraday 37170 Chambray les Tours	47-48-08-48
41 Loir et Cher	Centre Administratif 41011 Blois Cedex	54-74-62-22
	41 rue Louis Bodin - Blois	Poste 2273
45 Loiret	Bât. principal BP 2433 - 45042 Orléans Cedex 1	38-54-95-95
	6 rue d'Illiers - Orléans	

III - Rectification à la liste précédenteIle de France

93 Seine St Denis	BP 193 - 93003 Bobigny Cedex	
	18 avenue du Président Salvador Allende	
	93000 Bobigny	48-30-71-71
95 Val d'Oise	3 avenue de la Palette	
	95011 Cergy Pontoise cedex	30-73-11-88

Alsace

68 Haut Rhin	3 rue Fleischauer Colmar	69-41-36-41
--------------	--------------------------	-------------

Lorraine

57 Moselle	BP 1096 - 57036 Metz Cedex 1	
	1 rue du Château - 57070 Saint Julien les Metz	87-76-26-26

Champagne-Ardenne

10 Aube	131 rue Etienne Pedron 10000 Troyes	25-80-00-45
52 Haute Marne	Bâtiment principal BP 509 52011 Chaumont Cedex	25-03-33-54
	Rue du Lycée agricole - Choignes - 52000 Chaumont	

Franche-Comté

25 Doubs	BP 2059 25050 Besançon Cedex	81-52-97-50
	Rue Marc Bloch 25000 Besançon (1)	
39 Jura	BP 14 - 39570 Montmorot	
	90 rue des Salines Montmorot	84-47-41-28
90 Territoire de Belfort	Place de la Révolution Française	
	90020 Belfort Cedex	84-22-03-01
	4 rue de l'Ancien Théâtre - Belfort	

(1) Modification signalée par le Centre d'entraide généalogique de Franche Comté à Besançon que nous remercions (Association généalogique correspondante du Cercle)

2- FAMILLES DU VAL DE MARNE

Mes "quartiers Briards", publiés dans le précédent Mnémé n'ont eu qu'un seul écho (Cf : Tableau 2 - Quartiers Franciliens de Madame CHAFFANJON) mais deux autres membres du Cercle nous ont fait parvenir des listes de patronymes que nous publions bien volontiers.

Nous avons toutefois tenté d'en "normaliser" la présentation et nous sommes limités, dans les énumérations, aux ascendances "Franciliennes".

Cette rubrique aussi est la vôtre, faites nous parvenir vos quartiers d'ascendance et vos listes de patronymes .

1) Patronymes étudiés - Val de Marne et régions limitrophes

1-1 - Liste de madame BRESSON

PATRONYME	DATES VUES	DEP.	COMMUNES
ALEXANDRE	1800-1872	94	Fontenay sous Bois
ASSASSIN	1669-1801	94	Vitry sur Seine
BEDEAU	1735-1833	94	Villecresnes
BEMELMANS	1697-1768	94	Sucy en Brie
BOUTTEMOTTE	1646-1702	94	Vitry sur Seine
BRESSON	1793-1913	94	Paris 75/Créteil
CAILLET	1664-1717	94	Vitry sur Seine
CHAILLOU	1720-1775	94	Vitry sur Seine
CHATENAY	1634-1769	94	Vitry sur Seine
CHEDEVILLE	1715-1790	94	Vitry sur Seine
COQUEMONT	1619-?1735	77	Bois le Roi
CHATELAIN	1676-1747	94	Brevannes
COULOMBIER	1683-1752	94	Vitry sur Seine
CRETTE	1630-1893	94	Vitry sur Seine
CROU	1629-1683	94	Vitry sur Seine
DAMBOUVILLE	1777-1847	77	Fontainebleau
DELANOUE	1710 ? -1783	94	Valenton/Brevannes
DEMARLE	- 1830	94	Valenton/Créteil
DORLAND	-1796	77	Fontainebleau
DORLAND	1828-1863	94	Créteil
FOREST	1637-1768	94	Vitry sur Seine
HALLE	1754-1780	94	Villejuif/Orly
LAMI	1634-1668	94	Vitry sur Seine
LEZE	1660-1763	77	Brie Comte Robert
LEZE	1805-1857	94	Villecresnes/Brevannes
LEZE	1888-1979	94	Créteil
LUISETTE	1658-1721	94	Vitry sur Seine
MICHAULT	1657-1705	94	Vitry sur Seine
MICHAUT	-1664	94	Vitry sur Seine
PAYSAN	1703-1809	94	Brevannes
PHILIPPOT	1864-1955	94	Maisons Alfort
POIRIER	1679-1718	94	Vitry sur Seine
PREVOST	1779-1809	94	Orly /Créteil
PROYARD	1650-1742	94	Vitry sur Seine
SERGENT	1654-1715	94	Vitry sur Seine
VIET	1657-1717	94	Créteil
VIGOREUX	1660 ? - 1787	94	Villecresnes

1-2 - Liste de madame JOUFFRET

PATRONYME	DATES VUES	DEP.	COMMUNES
BOIREAU	1659-1760	94	Villecresnes
DELAROCHE	1697-1762	94	Mandres
DESTANG	1674-1743	91	Boussy st Antoine
DORMOY	1724-1735	94	Villecresnes
DORMOY	1735-1759	94	Mandres
DUCOTE	1815-1870	91	Ris Orangis
GALLAS	1621-1812	94	Villecresnes
GAUDEBERT	1714-1790	91	Athis-Mons
GAULOIS	1663-1792	94	Villecresnes
GAULTIER	1655-1753	94	Perigny
MOTTEAU	1658-1801	94	Mandres
SOURDEAU	1670-1695	94	Villecresnes
TABERNAT	1622-1784	94	Villecresnes
VERRIER	1708-1766	94	Villecresnes

Commentaires

Les quartiers correspondant à ces listes doivent être très intéressants à publier ou à établir. La généalogie briarde ou francilienne ne paraît pas si pauvre qu'il semblait. Les débordements sur les départements limitrophes sont inévitables, nos ancêtres des 17ème et 18ème siècles ignorant résolument (et pour cause) nos actuels départements !

2 - Quartiers franciliens de Madame CHAFFANJON

PATRONYME - PRENOM	0	+	X
1 NAIN Jacqueline Rolande	6/1933 78 Deuil		7/1953 Chaffanjon Claude
2 NAIN Roger	5/1909 75015 Paris		{ 11/1931 78 Deuil
3 FEUILLERET (1) Irène	4/1912 78 Montmorency		{
4)			
5) NORMANDIE (Seine Marit.)			
6 FEUILLERET Emile	5/1882 77 By (Thomery)	4/1912 78 Montmorency	{ 11/1908
7 SOULBIEU Albertine	2/1888 61 Trun	4/1975 61 Coulonges	{ 78 Montmorency
8 et 9 NORMANDIE (S. Marit.)			
10 et 11 BRETAGNE (Finistère)			
12 FEUILLERET Jules	6/1846 78 Verrières	9/1914 78 Deuil	{ 8/1874 Verrières
13 GUILLEMAIN Adèle	2/1857 94 Chevilly Larue	91/1913 78 Montmorency	{
14 et 15 NORMANDIE (Orne)			
16 à 25 Hors Région			
26 GUILLEMAIN François	4/1817 77 Seine Port	?	Après 1847
27 CHESNIER Camille	3/1820 91 Fleury-Mérogis	3/1870 94 Chevilly Larue	
28 à 51 Hors Région			
52 GUILLEMAIN Louis	6/1794 77 Fourche (2)	6/1858 94 L'Hay	?
53 DELLION (3) Emmée	8/1795 77 Seine Port	10/1865 l'Hay	
54 CHESNIEL Jean	3/1770 91 Grigny	avant 1870	{ 8/1810 Fleury-Mérogis
55 DUCHON Marie	2/1787 91 Plessis Lecomte	-	
56 à 103 Hors Région	(4)		
104 GUILLEMAIN Louis			
105 LEMAITRE			
106 DELLION Pierre			
107 MURET Jeanne			
108 CHESNIER François			
109 LAMPERIE Marie Jeanne		2/1781 91 Grigny	
110 DUCHON Noël	ca 1765	91/1786 91 Bondoufle	{ ca 1786 Plessis Lecomte
111 BOURDON Geneviève	ca 1763	6/1789 91 Bondoufle	(4)

Commentaires

- (1) FEUILLERET est un patronyme répandu également dans le Val-de-Marne
- (2) Limoges Fourches
ou Soignolles en Brie
- (3) DELLION, DELION Patronyme répandu Région Sud de la Seine-et-Marne
Une famille de ce nom tint "poste pour le Roi" du 16ème au 18ème siècle
- (4) Plessis le Comte, hameau réuni à Fleury Mérogis le 5/7/1793 ce qui "explique"
peut-être la naissance de 55 - DUCHON Marie en 1787 à Plessis le Comte et son
mariage en 1810 à Fleury Mérogis ... Tout en demeurant dans la même commune ?

PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS EN GÉNÉALOGIE

Naissance.....	° ou o
Baptême	b
Mariage	x
Contrat de mariage	Cm
Divorce	)(
Décès.....	† ou +
Mort au champ d'honneur....	†
Inhumation.....	(†)
Douteux	?
Sans postérité	s.p.
Sans alliance (célibataire).....	s.a.
Père.....	P
Mère	M
Parrain.....	p
Marraine	m
Témoin	t
Testament.....	test. ou ttt
Cité en 1820	! 1820
Avant 1820.....	/1820
Après 1820	1820/
Environ, vers.....	ca

3- HORSAINS ET AUBAINS

Deux actes en date de Brumaire An V (Novembre 1796) relevés dans le registre d'Etat Civil de Santeny.

Dans le premier de ces actes, on déclare un enfant que l'on identifie avec la plus grande précision, en particulier quant à sa mère et on lui donne des prénoms portés par deux des trois témoins de sa naissance.

Et que fait-on de cet enfant sans père dénommé, mais, soyons mauvaise langue, l'un des deux témoins masculins doit se sentir très proche ?

On l'abandonne, dès l'âge de deux jours, à "l'Hospice des enfans de la Patrie"(1) par l'intermédiaire d'une femme, certainement rémunérée pour ce genre de service.

Le petit Louis Rose LAMBERT vivra-t-il assez longtemps pour revenir un jour à Santeny retrouver ceux qui l'ont abandonné ?

Mais que se passait-il donc, ce jour là, il y a près de deux cents ans ?

Le lundi 14 novembre 1796, soit le 24 Brumaire de l'An V.

C'est la période du Directoire, et, ce même jour, est-ce une coïncidence, le conseil des anciens décide que les hospices civils de la République prendront désormais en charge les nouveaux-nés abandonnés. Jusqu'alors, ces établissements vivaient de dons et n'avaient pour revenus, en dehors des dons, qu'un impôt prélevé sur les billets de théâtre.

C'est en 1801, que ces établissements allaient être dotés d'une administration qui devait devenir notre assistance publique actuelle.

QUELLE EST L'ACTUALITE DE CE JOUR ?

Le 30 octobre précédent, les condamnés de l'affaire du courrier de Lyon ont été exécutés. Les vrais coupables seront découverts dans les mois qui suivront.

Le 25 Brumaire, An V, le Général Bonaparte remporte en Italie une victoire décisive sur les Autrichiens, à Arcole.

Dans le domaine des sciences, deux hommes ingénieux ont, chacun, mis au point une invention qui, aujourd'hui encore, accompagne notre vie quotidienne.

Nicolas Jacques CONTE, crée le crayon à mine de plomb artificiel c'est-à-dire faite d'un mélange d'argile et de carbure de fer au lieu de la plumbagine que les Anglais détiennent et qu'ils refusent, bien sûr, de nous livrer.

Incité par le Directoire qui offrait une récompense pécuniaire à celui qui trouverait le moyen de nourrir ses armées de terre et de mer en campagne, un autre, Nicolas APPERT, celui-là, chimiste à Ivry (vive notre Val-de-Marne !) met au point le procédé des conserves alimentaires.

Mozart est mort depuis bientôt cinq ans et Beethoven, depuis Vienne, suit avec passion les conquêtes du Général Bonaparte, encore porteur des idéaux de la République.

Le mot "enfans" n'aura pas de "t" jusque dans les années 1870, époque à laquelle la comtesse de Ségur, née Rostopchine comme chacun sait, bataillera en vain contre son éditeur Louis Hachette pour garder cette orthographe. Le portail d'entrée de l'hôpital Necker-enfants-malades de Paris conserve d'ailleurs ce mot dans son ancien habillage.

(A suivre)

Michèle SERVERA

REGISTRE D'ETAT CIVIL DE LA COMMUNE DE SANTENY
(alors en Seine et Oise)

ACTE DE NAISSANCE DE LOUIS ROSE LAMBERT

Aujourd'hui vingt quatre Brumaire l'an Cinquième de la
République Française à Six heures de l'après-midi
Sous le sceau de la commune de Santeny Canton de Saint Denis
Oise sous le Vingt Cinq Brumaire l'an quatre Pour dresser
Les actes de l'état civil à l'effet de constater la naissance ou mariage etc. de
des Citoyens & Citoyennes le Citoyen Charles Giot Fermier
de cette dite Commune de Santeny Département de Seine et Oise
lequel assisté de Louis Joseph Viguerot âgé de quarante
sept ans et de mari Rose Giot fermière âgé de vingt
cinq ans domiciliés au dit Canton de Saint Denis Département
de Seine et Oise lesquel a déclaré avoir autorité de l'acte qui
l'a précédé. Laubert fille âgé de Vingt huit ans natif de St
Etienne pro laque du Champagne est accouchée d'un enfant
d'un sexe du la forme dudit Citoyen Giot de la Commune de
Santeney Département de Seine et Oise. Qui d'après nous
maître et préfète et auquel il a donné le prénom de
Louis Rose. D'après cette déclaration que l'acte répond et
marie Rose Giot ont déclaré. Conformément à l'acte et à la
présentation qui nous a été faite de l'enfant d'un sexe

J'ai rédigé l'acte de l'enfant qui me sont
présentés. Le présent acte que Louis Joseph a signé
et mari Rose Giot qui a déclaré l'enfant
signé fait audit Santeny le jour indiqué au ledit
L. Joseph C. Giot. Le préfète
L'agent municipal

Commentaire, ou : Comment un acte d'ETAT CIVIL peut être le départ d'une étude passionnante ?

Le décor est planté par Madame Servera, son commentaire incite à d'autres recherches, en premier lieu sur des sujets encore mal connus pour notre région : les enfants abandonnés, les enfants trouvés, les enfants naturels... ; dans un village on ne peut dissimuler longtemps une grossesse, il est difficile d'abandonner un nouveau-né, de manière anonyme ... La maman est-elle arrivée de son village de Saint Ciergues (Haute Marne) déjà enceinte ? Ou, comme le suppose avec quelque vraisemblance Madame Servera, a-t-elle été "séduite" par un des deux bons apôtres "témoins" de la déclaration..?

En second lieu on pense aussi, avec quelque tristesse à ce petit homme de deux jours qui a pourtant un nom... Que va-t-il devenir ? Qui était la citoyenne Gavran qui semble venir de Paris où elle habite rue du Petit Pont (actuelle rue Saint Jacques) pour apporter Louis Rose à "l'Hospice des Enfants de la Patrie" (1)

Nous n'apportons pas de réponses immédiates à toutes ces interrogations, mais soulignant notre méconnaissance pour ne pas dire notre ignorance de ces problèmes nous tentons de susciter la curiosité, l'envie de poursuivre l'étude des sujets évoqués à l'occasion de ces deux actes concernant Louis Rose Lambert, reflets parmi d'autres de la vie quotidienne de nos aïeux du Val de Marne.

R. Thouvenin

Parmi les sources documentaires et anecdotiques recueillies, nous reproduisons, ci-après quelques extraits du chapitre "Hôtel des Enfants trouvés" des célèbres "Tableaux de Paris" de Louis Sébastien Mercier (ca 1781/85).

HOTEL DES ENFANTS-TROUVES (2)

On n'entre point dans l'hôpital des Enfants trouvés sans ressentir une profonde émotion. Dans une grande salle sont plus de deux cents enfants nouveau-nés, couchés dans de petits berceaux rangés sur deux files. Ces petites créatures innocentes, que la honte, la misère ou l'insensibilité ont conduites dans ce lieu de miséricorde, sont abandonnées de leurs parents. La charité va leur donner la première goutte de lait, et ils périraient sans la main qui les a recueillis. Est-il au monde, un spectacle plus touchant !

A qui appartiennent ces enfants ? Le prince et le savetier, l'homme de génie et l'imbécile ont pu également les procréer. Là, à côté d'un enfant de J.J. Rousseau, dort peut-être celui de Cartouche ! Dans cette crèche où tous ces berceaux sont placés, le sang le plus noble est confondu avec le plus abject. Que d'idées cette vue fait naître !

Huit mille enfants sont déposés chaque année dans cette maison. On les reçoit à toute heure, sans s'informer d'où ils viennent ; et le lendemain ils sont emmenés à la campagne par des nourrices mercenaires, qui en prennent deux à la fois. Il en meurt à peu près la moitié dans les deux premières années. Toutes ces faibles créatures marquées en naissant du sceau de l'indigence, enveloppées de langes que la pitié a découpés d'un ciseau économe, sont destinées à une vie laborieuse et pénible.

- (1) L'hospice des Enfants de la Patrie : La Convention Nationale avait décrété le 4 juillet 1793: "les enfants désignés sous le nom d'enfants trouvés porteront à l'avenir le nom d'enfants de la Patrie. (AN C259). En l'an II, il existait trois maisons d'enfants de la Patrie : celle de la Couche, Parvis de la Raison (cd Notre Dame) où l'on reçoit les enfants nouveaux nés ; celle du Faubourg Saint Antoine consacrée à l'éducation des enfants revenus de nourrice (fondée par St Vincent de Paul) ; l'hospice des Capucins (actuel Hôpital Cochin) "où sont traités les enfants et les nourrices atteints de la maladie vénérienne" (AN - F15-1861).

Un autre décret pris le 7 Ventose II (25/02/94), confirmé le 26 Messidor III (14/07/95), avait décidé que le Val de Grâce serait transformé en "Hospice des enfants de la Patrie" (AN - C292). Cette décision se semble pas avoir été appliquée, les bâtiments conventuels du Val de Grâce n'étant pas aménagés pour une telle utilisation, et par un nouveau décret du 10 Vendémiaire (2/10/95) la Convention disposait que "l'Etablissement projeté au Val de Grâce est transporté Maison de la Bourbe et ancien Institut de l'Oratoire" (actuelle Maternité de Port Royal). Et c'est vraisemblablement là que la citoyenne Gavran apporta Louis Rose, un an après.

- (2) L'hospice des enfants trouvés, annexe de celui du Faubourg Saint Antoine, avait été construit sur le parvis de Notre-Dame en 1670, puis reconstruit et agrandi en 1748. Il a été démoli en 1877.

Nota :

Le dossier que nous préparons sur les migrations au 18ème siècle paraîtra dans un prochain Mnémé.

RÉCEPTION
D'ENFANTS.

ÉGALITÉ.

LIBERTÉ.

HOSPICE DES ENFANS DE LA PATRIE

JE soussigné, Économe de l'Hospice des Enfants de la Patrie, certifie qu'il a été reçu aujourd'hui un Enfant du sexe *masculin* âgé de *2 jours* natif de *Santeny* Département de *Seine et Oise* nommé *Louis Rose Lambert* apporté par *la citoyenne Gavran* demeurant à *Paris rue de la Harpe N° 10*
A PARIS, ce *25 Brumaire* Fan *5*
de la République Française, une et indivisible. *Bombon*

5- DOCUMENTS D'ARCHIVES DU VAL DE MARNE

Deux actes originaux tirés des cartons des Archives Nationales

- 1) Un relevé des actes, médicaux et autres effectués par maître Balestie chirurgien à Choisy le Roi de 1752 à 1764, on y trouve tout l'arsenal médical du 18ème siècle : pomades (sic), potions, onguents, emplâtres et les interventions courantes saignées, lavements, ..."coupé le filet au petit fils..." et même une "césarienne" !

Référence : ANles Série Z² Juridictions ordinaires royales et seigneuriales
Carton 4342

Nota : *La facilité de lecture de ce texte nous incite à le publier dans sa forme originale.*

- 2) Bail d'un droit de pêche à Créteil en date du 30 juin 1668

Ecriture difficile surtout en raison des nombreuses abréviations utilisées.

Nous vous proposons de traduire la première partie de ce texte, 1ère page jusqu'à la marque (0) La transcription de l'autre partie du texte est jointe à titre de "Modèle".

Nous en ferons une lecture commentée lors d'une prochaine réunion du cercle.

Référence : ANles Série ZZ¹ Notaires et Tabellions - Carton 361

Nota : Huguette Sizeau, l'une des signataires du contrat figure dans la généalogie de cette famille décrite dans Mnémé n°3, fille de Etienne et Magdeleine Cardin.

Elle se mariera, en effet, le 1er octobre suivant ce contrat, avec François Aubry, batelier de Lagny.

- | | | |
|----|---|--------------|
| 1 | de loyer par chacun an scavoir pour le droit de | |
| 2 | fauche la somme de cinquante livres pour les droits | { Répétition |
| 2 | de pêche et trente livres pour le droit de pêche | { du texte |
| 4 | revenant lesdites deux sommes ensemble à quatre vingts | |
| 5 | livres tournois payable de quartier en quartier dont le premier | |
| 6 | quartier de payement échera au dernier jour de septembre | |
| 7 | prochain venant et ainsi continué jusqu'à fin | |
| 8 | du parachèvement du bail susdit et outre aussi | |
| 9 | arrêté entre lesdites parties qu'au cas que ladite veuve | |
| 10 | se vint à pourvoir par mariage ledit menage sera | |

LE MEMOIRE DE MAITRE BALESTIE

Memoire de Chirurgies fournis a Mr. de M^{de}
 a Mantes et a les enfans traités par Defunts
 Balestie Chirurgien au dit Choisy le roy
 premierement



Du 15^e Septembre 1752 dote d'un Comptes
 arcté a la somme des traite de Sol. 1^{re} 10⁰
 Du 15. dudit jusqu'au 18. dudit avoir passé d'ipsoir
 la jambe de c^{te} 11^e a dix Sol par chaque p^{re}ment. 3^{re}
 Du plus pour les onguents & sup^{re}stie pour la
 ditte place. Et tout suivant Cartes p^{re}sentee. 1^{re}
 Du 18^e decembre 1752. quatre onces d'onguent &
 p^{re}sentee pour la gal p^{re}sentee. 2^{re}
 Du 4 dudit deux autres onces de p^{re}sentee de même. 1^{re}
 Du 7. dudit une c^{te} aignée du bras a c^{te} 11^e de. 10⁰
 Du par c^{te} on f^{re}ore le 12 may 1752 une medecine. 2^{re}
 avec un gros de Confection yacinte. 15⁰
 Du 26. octobre 1754 une c^{te} aignée du bras a c^{te} 11^e de. 10⁰
 Du 28. dudit une c^{te} medecine a la même. 2^{re}
 Du 28. juillet 1755. une c^{te} aignée du bras a f^{re}ore. 10⁰
 Du 30 dudit une c^{te} medecine au même. 2^{re}
 Du 17 janvier 1756. une potion adoucissante a m^{de}. 2^{re}
 Du 18. dudit une c^{te} aignée du bras a la même. 10⁰
 avec une potion vomitive. 1^{re} 10⁰
 Du 19. dudit un gros d'opiate f^{re}brisage et p^{re}sentee. 15⁰
 Du 22. dudit une c^{te} medecine a la même. 2^{re}

23^e 10⁰

Suite de l'autre part		23 ¹⁰
Du 5 ^e juillet 1756. une une saignée du bras ant.	10	
Du 8 ^e janvier 1757 une saignée du bras ant.	10	
Du 30. avril une saignée du bras ant.	10	
Du 14 juin deux saignées du bras a la clef de main	10	
Du 16 dudit une médecine a la même	2 ¹¹	
Du 4 février 1758. une saignée du bras ant.	10	
Du 31 juillet une saignée du bras ant.	10	
Du premier mars 1759 tiré une douzaine.	10	
Du 19 may une saignée du bras ant.	10	
idem fourni pour faire deux pavemens d'usage		10
Du 21. dudit une médecine a la même	2 ¹¹	
Du 20 ^e juillet Coupé le filot au petit fils.	10	
Du 10 ^e avril novembre 1762 une saignée du bras a c 11 ^e	10	
Du 10 avril 1764 une potion Calmarie		
Le soir a m ^e		2 ¹¹
Du même soir avoir fait l'opération Cézarisme prouvé		3 ¹¹
Du premier février 1753. reçu six livres	38 ¹⁰	
Du 5 ^e juillet 1753. reçu six livres	6 ¹¹	
Du 24. janvier 1764 reçu six livres	6 ¹¹	
	20 ¹¹ 10 ¹⁰	
Du plus pour trois livres de sel de barbe	3 ¹¹ 10	
Total		24 ¹¹

OPIOTTE - Remède à base d'opium
 YACINTHE - Jacinthe des Bois
 MEDECINE - Remède sous forme liquide ou solide pour se purger

6- AU HASARD DES ARCHIVES ... ET DES BIBLIOTHEQUES

EMOTIONS ET EMEUTES à CHAMPIGNY EN 1791 (1er article)

A la lecture des archives l'on reste souvent confondu devant la violence de manifestations populaires nées d'un incident, d'un événement en apparence anodin mais dont les causes comme l'origine peuvent être lointaines : accumulation de rancœurs, de frustrations ou d'injustices et l'expression de "feu aux poudres" ne saurait mieux s'appliquer qu'à ces émotions, à ces mouvements spontanés de la colère de nos ancêtres (1).

En voici deux exemples, deux affaires ayant pour cadre Champigny sur Marne : l'une entraînant l'union de la majorité des habitants contre les menaces extérieures, l'autre, au contraire, provoquant au sein de la commune une cassure qui ne guérira pas, origine de haines et de vengeances sur fond de Terreur Révolutionnaire.

Pointe extrême de la Brie Française qui vient se terminer au Pont de Saint Maur (2), Champigny a une population d'environ 2000 âmes (3). Une municipalité et un Conseil Général composés de notables locaux ont été élus en Décembre 1789 (4) et en début de l'année 1790 l'ordre semble alors y régner dans la tranquillité...

Quelques "frictions" avaient bien eu lieu l'année précédente entre la Municipalité et le nouveau Curé, petits affrontements bénins, en apparence oubliés, qui laisseront néanmoins des traces, germes de difficultés plus graves entre des notables investis de fonctions que la Nation leur a confiées et un curé qui ne peut encore admettre que, s'il est toujours le premier personnage de la Paroisse, il n'est déjà plus celui de la Commune.

Le seigneur du lieu, Jean Bochard, chanoine du chapitre Notre-dame, s'est prudemment effacé, allant jusqu'à renoncer le 1er novembre 1789 devant le juge de la prévôté à percevoir les taxes qui lui sont dûes, comme Seigneur Haut Justicier, sur les transactions opérées à la "foire aux Cochons" (5) et les deux autorités se trouvent face à face, l'une encore mal assurée dans un rôle, certes légal, mais qui doit conquérir et asseoir cette autorité au détriment de celle du curé, plus pragmatique mais bien plus ancienne et combien plus efficace par les moyens de pression dont il dispose et dont il va user ... et abuser.

Mais nous n'en sommes pas encore aux affrontements "internes", bien au contraire...

I - L'union - L'affaire du cimetière de Champigny

Les notions nouvelles de liberté et de justice autant que l'effondrement des structures administratives de l'ancien régime, la délégation de pouvoirs définis par l'Assemblée Nationale dans le cadre des lois portant organisation du Royaume, donnaient

(1) G. Le Bon - Psychologie des Foules - G. Rudé - La foule dans la révolution française

(2) Actuel Pont de Joinville

(3) Estimation exagérée, le rôle des tailles de 1785 dénombre 262 feux, 80 indigents et 140 horsins - Le recensement de l'an IV (1796) de 1176 Hab

(4) Imprécision due à la disparition des archives de la commune (voir ci-après)

(5) AN - Z² 591

District du
Bourg-la-Reine

Département
de Paris

1

Compte

que rend au Directoire du
Département de Paris,
le Procureur-Syndic du
District du Bourg-la-Reine,
sur l'affaire de Champigny-sur-
Marne Canton de Charenton.



Le 12 mars, 1791.

J'ai reçu que le Dimanche 6, vers le soir, la note adressée
par M. La Rochebeaucourt, Président, au Procureur-Général-Syndic
le même jour, au matin.

Dès le lendemain, j'ai écrit, et j'enverrai par un copier d'ordonnance,
la lettre dans la tenue.

Le Procureur-Syndic du District du Bourg-la-Reine,
au Corps Municipal de la commune de Champigny-sur-Marne.

expédié

Je reçois, par le ministère de M. le Procureur-Général-Syndic du Département, une
note bien affligeante, si elle est exacte, et dont je me suis de suite envoyé copie,
avec prière instante de m'apprendre, sur le champ, le principe, les motifs, les progrès
et le but judiciaire de cette mesure le tout tableau.

Voici la note.

Abandonner, la commune au village de Champigny-sur-Marne, près St-Denis,
Paris, à R.

aux édiles une grande indépendance quant à la gestion de leur commune, indépendance dont ils avaient conscience et autorité dont ils étaient jaloux, refusant toute immixtion injustifiée ... Le temps du "bon plaisir" était bien révolu.

La première "affaire" que nous allons évoquer est en effet une démonstration éclatante de cette indépendance, et de la solidarité qui va spontanément se manifester face aux interventions intempestives du District de Bourg la Reine (6) "manipulé" par les notables campinois de l'Ancien Régime.

En voici le récit tiré des cartons des Archives Nationales (7) épaves de dossiers disparus ; rares et précieux témoins de la vie quotidienne de cette communauté dont les archives ont été détruites lors de la bataille de novembre 1870, comme celles du district de Bourg la Reine ont vraisemblablement péri dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris en mai 1871.

La reconstitution de cette affaire a été difficile à travers les rapports, avis, lettres et réponses, mélangés dans le "Compte que rend au Directoire du Département de Paris le Procureur Syndic du District de Bourg la Reine ..." (photo), document principal, heureusement complété par d'autres pièces, qu'il a fallu "démêler" pour établir une chronologie des faits ... parfois simultanés ! Il peut en avoir résulté des anachronismes, ils ne sauraient être que de quelques instants ... Que le lecteur veuille bien nous les excuser.

Un garde National de Champigny, Donat Louis GOUEMONT, âgé de 39 ans, est mort subitement le 28 février de cette année 1791. En l'absence du Maire, Jean-Claude CONTAMINE, lui-même chirurgien (8), le praticien de Villiers sur Marne, commune voisine est appelé, constate le décès et en dresse le procès-verbal requis en la circonstance ; l'abbé PRANVILLE curé de la paroisse fixe l'enterrement du défunt au mercredi matin.

Le décès brutal de GOUEMONT a créé une certaine effervescence et ses compagnons d'armes, bientôt rassemblés, (vraisemblablement au cabaret) se concertent pour lui rendre les honneurs funèbres que peut inspirer l'amitié, et donner à cette inhumation toute la pompe nécessaire; les capitaines se rendent alors chez Benard l'ainé, Major, pour arrêter les modalités de la cérémonie.

Mais Benard ne l'entend pas de cette oreille, il a déjà décidé qu'une "délégation" de douze hommes suffirait et il éconduit ses adjoints ... ceux-ci insistent, le ton monte ... la colère aussi.

Pendant ce temps la discussion s'est aussi animée entre les gardes et l'on se souvient d'avoir fait serment que "le premier qui mourrait serait enterré dans l'ancien cimetière", désaffecté depuis 6 ans, au grand dépit de la population (9) ; l'un des leurs, Jean Converset est alors envoyé chez Benard pour l'informer de cette décision... il trouve la discussion très vive et son intervention, peut-être maladroite, n'arrange pas la négociation ; le Major, refusant tout net une telle demande "illégal" renvoie ses interlocuteurs en les traitant de "brigands" et de "séditieux"...

(6) Départements et Districts créés par la loi du 4 mars 1790.

(7) ANles T 1493.

(8) On peut supposer cette absence, sinon pourquoi appeler le chirurgien de Villiers ?

(9) L'affaire du cimetière de Champigny est un exemple de ces vieilles querelles qui ne demandent qu'à resurgir. Les gardes se souviennent en effet qu'en 1784, sur la foi de déclarations tendancieuses, en particulier du dit Benard, l'archidiacre de Brie, (représentant d'archevêque de Paris), au cours d'une tournée, avait donné l'ordre de transférer le cimetière paroissial situé alors près de l'église, dans un nouvel emplacement hors du bourg... Benard obtenant le marché des travaux nécessaires, en particulier la construction du mur de clôture, malgré deux protestations de la communauté des habitants auprès de l'archevêque, la décision avait été maintenue et même renouvelée l'année suivante (1785). Le vieux cimetière avait été abandonné et désaffecté.

Les gardes décident de passer outre et de procéder eux-mêmes à l'enterrement de leur collègue, non sans en avoir averti Benard; ils chargent trois des leurs : Jacques Converset, Barthelemy Liedet et Cabriot, de creuser la fosse dans l'ancien cimetière (pendant que le bedeau en creusait une autre dans le nouveau).

Le mercredi 2 mars, les gardes demandent au curé de procéder comme promis à l'inhumation de leur camarade... mais dans l'ancien cimetière ; Pranville ne peut que refuser, fort de la décision épiscopale de 1784 confirmée la veille par le maire, et "à 7 heures du soir" dit le compte rendu, "ils ont mis leur collègue en fosse et ont chanté selon leur savoir..." Il semble toutefois que cette mise en terre se soit déroulée d'assez bruyante manière ; le maire qui était à Paris avec le procureur rentre vers 8 heures du soir et "trouve la cérémonie finie avec un peu de rumeur dans le village".

Deux solutions s'offrent à lui : porter plainte et sévir, au risque de mécontenter la majorité de la population "de la manière dont les esprits étaient montés nous faisons faire une guerre civile dans le village"... ou légaliser la réaffectation de l'ancien cimetière... ce qui semblait le plus prudent. Dès le lendemain 3 mars il convoque donc "au son de la cloche et du tambour" l'assemblée générale des habitants en l'église Saint Saturnin..." Laquelle délibération porte en substance ... que le consentement que quelques particuliers avaient donné en 1784 pour transférer leur cimetière d'un lieu dans un autre avait été forcé ainsi qu'il est prouvé par l'acte de protestation écrit sur le registre le 18 juillet 1784 et en 1785. En conséquence la municipalité autorise la commune à revenir sur ses anciens droits et délibère par le présent acte que la croix sera transférée à son ancienne place, avec les cérémonies et la décence d'usage en pareil cas, invite Monsieur le curé à vouloir bien se trouver à ladite cérémonie et, la croix mise en place, de vouloir bien rebénir le cimetière ancien pollué par un nombre d'indécences qui y ont été commises depuis qu'on n'y ensevelissait plus les morts".

"Fait clos, signé par la municipalité, curé, procureur de la commune, et signé par un nombre d'habitants".

Et le jeudi 4 mars on exhume le malheureux garde et on recommence la cérémonie, cette fois avec toute la solennité souhaitée et en présence avec les autorités d'une grande partie de la population heureuse de retrouver "son cimetière".(10)

Aussitôt après, "les mêmes acteurs conduits par le même guide revêtu de ses habits sacerdotaux se transportaient au nouveau cimetière pour enlever la croix et l'on força le concierge du château à fournir une voiture pour la conduire au vieux cimetière".

Le dimanche suivant 6 mars, l'intraitable vicaire annonçait au prône que "l'exhumation solennelle de tous les corps déposés jusqu'à ce jour dans le nouveau cimetière aurait lieu le mercredi après la cérémonie des cendres" invitant tous les habitants à s'y trouver.

Les événements, les décisions prises et leur exécution soulèvent également, outre Benard, l'indignation et la colère de quelques notables.

Raffy Directeur des Fours à chaux (11) et Le Souëf régisseur du château qui décidaient d'intervenir auprès des autorités du département et du district ; rapportant les faits à leur façon et, fort blessés d'avoir été désobéis, désavoués et menacés, ils demandaient à ces autorités de leur accorder "aide et protection".

(10) Le registre Paroissial fait mention de l'inhumation en date du 3 mars "en présence du Maire, des officiers municipaux et de sa compagnie", avec les signatures de Grandjean, et de Benard, Capitaines, de Pelletier et de Bordier officiers (municipaux).

Mais le curé ou le vicaire ne signent pas.

(11) Jean Pierre Raffy ancien juge de la prévôté de Champigny, Parent d'un membre du Conseil de Paris.

Dès le 5 mars, la Rochefoucauld, Président du Directoire du Département de Paris, était informé et en avisait Pastoret son Procureur Général Syndic, lequel renvoyait les plaintes à Filassier Procureur Syndic du district de Bourg la Reine... qui reprend, dans une longue note, les accusations calomnieuses des plaintes de Benard et consort ... "insurrection.. enterrement avec toutes les libations du cabaret... crainte de crimesviolation des commandements de Monsieur l'Archevêque (12)... entreprise sacrilège prêchée par un prêtre..." etc etc... mais écrit du maire de Champigny le 7 mars une longue lettre larmoyante d'appel à la raison ... qui ne produit bien sûr aucun effet.

Et le mercredi 9, ainsi qu'il était prévu, a lieu la translation des corps "avec le plus grand ordre et la plus parfaite décence... et non point l'ivresse et le désordre..."

Le même jour deux nouvelles lettres d'accusation arrivent au district : l'une de Lesouef : *"Le sieur Lesouef, régisseur de la Terre de Champigny prie instamment Messieurs du district de Bourg la Reine de vouloir bien donner des ordres pour que des gens du village ne viennent point enfoncer les portes du château comme ils ont fait dimanche 6 mars, comme de ne point entreprendre d'abattre les murs qu'ils prétendent abattre, qu'un particulier s'est même permis de commencer l'entreprise (c'est dit-on le nommé Pierre Meunier qui a été constitué prisonnier à la clameur publique), et il supplie MM les administrateurs de bien vouloir lui accorder sûreté et protection"*.

L'autre lettre, de Benard, non moins inquiétante... Filassier s'empporte et requiert le Directoire du District : 1) d'envoyer deux commissaires à Champigny - 2) qu'il fut écrit au Maire. 3) que le procureur syndic de la commune fut mandé à l'instant devant l'assemblée... Si la lettre adressée au Maire est rédigée en termes mesurés : *"L'assemblée administrative du district... apprend avec douleur que le désordre ... continue ... Je vous requiers, au nom de la loi, au nom de la Patrie, de vous rappeler vos serments et de ramener le calme et la paix par tous les moyens qui sont en votre pouvoir d'employer même tous ceux que la loi vous prescrit si les voies de douceur sont insuffisantes... Songez, Monsieur, que vous êtes responsable de tout le mal qui se fera si vous avez pu l'empêcher... Je vous prie de m'instruire par le même cavalier d'ordonnance porteur de la présente de l'état actuel où se trouve votre commune. L'assemblée attend votre réponse sans désespérer"*.

La lettre au Procureur syndic est comminatoire : *"L'assemblée administrative du district... vous mande sur "le" champ devant elle. Je vous communique son ordre et vous requiert d'obéir à l'instant"*.

Un cavalier de la gendarmerie porte aussitôt, selon l'ordre reçu, les lettres à Champigny. La maire est absent et son épouse signe décharge, quant au Procureur Syndic, il signe décharge mais répond "qu'il ne peut venir, étant occupé à faire une quête pour ceux qui l'ont si bien secondé la veille..." ou ne pouvait mieux se payer la tête de Filassier, d'autant que le cavalier revenu au district "calme les inquiétudes de l'assemblée en lui apprenant que tout paraissait tranquille".

Les deux commissaires du district, Guillaume François Brisset et Jean Baptiste Dupuis arrivent à Champigny le lendemain 10 mars à 11 heures du matin et se présentent chez le Maire où ils sont reçus "de la manière la plus satisfaisante et la plus fraternelle". A leur requête l'assemblée générale des habitants est convoquée "au son de la cloche et du tambour" et la discussion commence Les questions posées par le Directoire du district reçoivent réponses, celles-ci approuvées à l'unanimité des autorités et des campinois présents ; toutes les pièces justificatives des décisions légalement prises

(12) Leclerc de Juigné dernier archevêque d'ancien régime nommé fin 1781 avait émigré dès 1790.

leur sont apportées sans aucune réticence "à deux heures et demie après midi le procès verbal unanime et approuvé, est clos et tous les habitants qui ont su signer mis leur nom en bas du présent avec nous commissaires sus-nommés"...

Lequel a été lu tout haut à l'assemblée générale qui n'a absolument rien réclamé quoique Messieurs les Commissaires l'en aient interpellé".

Avec ce compte rendu, les administrateurs du district rapportent également la réponse du Maire à la lettre de Filassier... *"Qu'il me soit libre de vous dire la lettre que vous m'avez écrite hier est d'un genre à n'être point lue de sang froid, avant de me rendre responsable de tout ce qui est arrivé chez nous, avant d'accuser ma conduite, il fallait que vous fussiez pleinement convaincu de ma négligence et de mes torts. J'espère, monsieur, que vous serez plus équitable une autre fois, en attendant voici un court détail des événements arrivés chez nous et sur lesquels on vous a effrayé mal à propos..."* suit la "longue" narration des événements et la justification des décisions prises, en particulier celle de la "transmigration de notre cimetière" après une "délibération générale de la commune assemblée dans l'Eglise".

Filassier ne démord toujours pas de ses accusations et s'y enferme, malgré le compte rendu par les commissaires et les explications du Maire *"craignant que le désordre, déjà porté à un excès que ne se sont jamais permis les peuples les plus barbares, n'excitât le citoyen trompé à violer l'asile de vivants comme ils venaient de violer celui des morts..."* allusion sans doute aux craintes de Benard.

Il tente devant ses collègues du District de minimiser le rôle du Maire "incapable d'écrire une pareille lettre dont le style et les corrections ne sont assurément pas de lui..." mais il le défend par ailleurs avec vigueur "homme public, impartial comme la loi" pour reporter tout le poids des fautes sur le Procureur syndic de Champigny *"celui qui persifle avec indécence quand l'autorité légitime l'appelle et commande l'obéissance... comme fonctionnaire sacré le seul coupable est le vicaire de Champigny, comme fonctionnaire civil le seul coupable est le procureur de la commune de Champigny. Comme homme privé le seul coupable est Monsieur de Beauvert, malgré les éloges qu'il s'est fait prodiguer et qu'il se prodigue lui-même sous ces trois rapports"*.

Mais il ne peut avancer pour argument nouveau, comme nouvelle preuve à ses accusations qu'une lettre de Raffy reçue par un de ses collègues du Directoire de district, correspondance privée versée néanmoins au dossier "Monsieur et bon ami", écrit Raffy, "vous êtes instruit de ce qui s'est passé à Champigny, vous savez combien je suis attaché à l'ordre et à la tranquillité publics, s'il dépend de vous, comme membre du district, au rétablissement de cette tranquillité je vous en aurai une obligation particulière..." Belle preuve en vérité mais qui semble bien plus peser, pour Filassier, que les récits rapportés par les témoins de "l'insurrection" et les enquêteurs du district.

Le même jour, parvenait la réponse de de Beauvert (13) "remise au Procureur syndic par Messieurs Jean Pierre Pelletier, Jean Baptiste Jarry, Claude Etienne d'Esterne et Louis Houdard, frères d'armes de la garde Nationale de Champigny qui ont supplié le Directoire d'apporter dans l'affaire de cette commune toute l'indulgence qu'ils ont droit d'attendre d'une administration fraternelle".

Voici la réponse de de Beauvert à Filassier :

"Je ne croyais pas, depuis que le despotisme ministériel est détruit, il en renaquit d'autre dans quelque district..."

Sur le champ, requiers d'obéir, ordre, etc... style usité jadis pour mettre un homme à Bicêtre.

(13) Mention "lettre remise à l'ouverture de la séance du Directoire du département le 10 mars à 8 heures du matin par quatre grenadiers de la Garde Nationale.

C'est d'après ce principe qu'il me sera permis de rester chez moi par la raison que nous sommes libres et que je m'y trouve bien, n'aimant point à me déplacer sans une vraie nécessité.

Si au contraire il faut que je me rende absolument au district, comme je ne saurai pourquoi et que votre lettre n'est pas assez encourageante pour me donner la plus intime confiance dans les personnes qui me requièrent vous ne serez point surpris, de voir arriver pour mes compagnons de voyage, la municipalité, monsieur le curé, la Garde nationale et toute la commune.

Vous me dispenserez de vous emmener les femmes parce qu'elles font trop de bruit.

Je suis nonobstant tout cela, avec toute la fraternité d'usage en pareil cas...
(Signé de Beauvert)

Post scriptum : Comme Député extraordinaire à l'Assemblée Nationale me permettez-vous d'y communiquer votre lettre pour qu'on puisse me faire connaître quelle est la différence que l'on met aujourd'hui entre le style de l'ancien régime et celui du nouveau. Vous m'obligeriez de m'instruire à ce sujet, et de me marquer le cas que je dois faire de votre missive".

Il ne fait de doute que l'exaspération de Filassier dut être à son comble à la "lecture de la lettre de de Beauvert, d'autant que le procureur syndic du département lui écrivait, également le même jour 10 mars : "il est affligeant, Monsieur, d'apprendre le peu de succès qu'ont eu jusqu'à présent les mesures prises par le Directoire de Bourg la Reine pour ramener l'ordre et la paix dans la commune de Champigny. Il le serait bien davantage que les ordres adressés au Maire eussent manqué d'exécution par refus ou négligence de sa part de les communiquer à sa municipalité. Le Directoire désire, Monsieur, que vous preniez de nouvelles mesures en faisant (sic) usage de tout ce que votre sagesse vous conseillera de bon, d'utile et d'efficace.

Sitôt votre détermination prise vous voudrez bien en instruire le Directoire" .(14)

Mais le dossier est bien vide et les accusations de Benard, Raffy et Le Souëf ne pouvaient constituer de preuves valables face aux explications données par les protagonistes de cette affaire, confirmées par les membres du Directoire envoyés pour enquêter sur place.

Il est possible que malgré toute la bonne volonté apportée par Filassier à satisfaire les trois plaignants, malgré la mauvaise foi évidente avec laquelle il présentait, et déformait les faits, le district ait jugé suffisante cette querelle dont il ne sortait pas avec honneur.

En tout cas il "se défilait" astucieusement, répondant ainsi à Pastoret, en renvoyant l'affaire au département du Paris : "avant de prendre une décision définitive, avant de provoquer l'inflexible sévérité des lois, le Directoire du district a cru devoir donner le grand exemple de cette subordination salutaire ... a ordonné que son procureur syndic se transporterait devant le Directoire du Département pour le supplier de lui prescrire sa marche et de diriger ses premiers pas dans les affaires de cette nature".

Nous ne savons pas comment finit cette querelle mais l'on peut supposer qu'elle se terminera par cette "fuite en avant" qui était peut-être aussi une mesure d'apaisement, d'autant que les habitants de Champigny s'étaient "coalisés avec les communautés voisines qui ont promis de leur donner du secours et de mourir plutôt que de céder".

(14) La lettre de Pastoret est le reflet des discussions de l'Assemblée Nationale sur le rôle réciproque des différentes instances administratives et sur les peines encourues en cas de désobéissance ou de manquement "au respect dû à l'administration supérieure" (Moniteur séance du vendredi 4 mars 1791).

LA PLAINTÉ DE BERNARD DEVANT LE JUGE DE PAIX

1891

+ pierre fondrière
- Cide Jean Roulet
Migard nos ap. p. p. p.

Bernard
Pierre fondrière
Migard



Le jour d'aujourd'hui dimanche 17 mars, vers 11 heures, j'ai vu par la fenêtre de ma maison, devant moi, deux hommes, l'un d'eux, un jeune homme, l'autre, un homme plus âgé, qui se disputaient. Le jeune homme, qui se nomme Bernard, a été frappé par l'autre homme, qui se nomme Louis, au visage. Bernard a été blessé et a dû aller à l'hôpital. Il a été soigné pendant quelques jours et est maintenant guéri. Cependant, il veut poursuivre l'autre homme, Louis, pour les coups qu'il lui a portés. Louis a répondu qu'il ne voulait pas se battre avec Bernard et qu'il voulait se marier. Bernard a répondu qu'il ne voulait pas se marier avec Louis et qu'il voulait se battre avec lui. Les deux hommes ont continué à se disputer pendant quelques heures et ont finalement été séparés par la police. Bernard a été arrêté et a été conduit à la prison. Louis a été relâché. Bernard a été libéré après quelques jours de détention. Il a été conduit à l'hôpital pour être soigné. Il est maintenant guéri et veut poursuivre Louis pour les coups qu'il lui a portés. Louis a répondu qu'il ne voulait pas se battre avec Bernard et qu'il voulait se marier. Bernard a répondu qu'il ne voulait pas se marier avec Louis et qu'il voulait se battre avec lui. Les deux hommes ont continué à se disputer pendant quelques heures et ont finalement été séparés par la police. Bernard a été arrêté et a été conduit à la prison. Louis a été relâché. Bernard a été libéré après quelques jours de détention. Il a été conduit à l'hôpital pour être soigné. Il est maintenant guéri et veut poursuivre Louis pour les coups qu'il lui a portés. Louis a répondu qu'il ne voulait pas se battre avec Bernard et qu'il voulait se marier. Bernard a répondu qu'il ne voulait pas se marier avec Louis et qu'il voulait se battre avec lui. Les deux hommes ont continué à se disputer pendant quelques heures et ont finalement été séparés par la police. Bernard a été arrêté et a été conduit à la prison. Louis a été relâché. Bernard a été libéré après quelques jours de détention. Il a été conduit à l'hôpital pour être soigné. Il est maintenant guéri et veut poursuivre Louis pour les coups qu'il lui a portés.

Bernard
Pierre fondrière
Migard

A Champigny, Benard l'aîné était cassé de son grade de major le samedi 12 mars par "l'Assemblée de la Garde nationale convoquée à son de tambour dans la salle du bureau municipal, en présence du Maire, curé (Aumônier de la Garde Nationale), procureur de la commune et officiers municipaux, Charles Barthélemy Grandjean ancien capitaine était nommé Major et Nicolas Renault Joseph Benard, Capitaine commandant".

Cette destitution était bruyamment notifiée à Benard le soir même avec forces menaces, renouvelées le lendemain "sabres à la main", ce dont il portait plainte dès le dimanche devant Breton juge de paix. Fin mars il essayait encore d'obtenir, sans succès semble-t-il, une nouvelle intervention du district. On menaçait il est vrai "de le pendre et de démolir sa maison", à tel point qu'il était obligé de se réfugier à Paris.

Fin mars, nous voyons enfin apparaître un dernier comparse de Benard, Raffy et Lesouëf, Nicolas Ferret, maître de pension à Champigny, soupçonné par la population d'avoir participé à leurs actions médisantes. Que fut son rôle ? Comment est-il intervenu ? Nous n'en savons rien, aucune pièce ne figure au dossier mais il se plaint au Procureur Général Syndic Pastoret que "depuis 15 jours il n'ose passer dans les rues de Champigny ni aller à la Messe... que sa personne est menacée d'être attaquée dans les rues et sa maison incendiée ou démolie par les insurgés". Réfugié lui aussi à Paris, il tente en vain de rencontrer le procureur syndic de département ou celui du district pour supplier ce dernier de lui délivrer un sauf-conduit car "il est exposé à perdre ses élèves si les parents sont informés que la personne et la maison du maître sont en danger".

Mais, si l'on en croit une nouvelle lettre de Ferret en date du 2 avril, il semble bien que le district se désintéresse désormais de "l'affaire du cimetière de Champigny".

ANNEXES

1 - Chronologie des événements

Lundi 28 février	Décès de Goudemont
Mardi 1 mars	Enterrement prévu pour le lendemain - altercation Benard et gardes
Mercredi 2 mars	Enterrement "sauvage" par la Garde Nationale
Jeudi 3 mars	Assemblée Générale, décision de revenir à l'ancien cimetière Nouvel enterrement - Enlèvement de la Croix du nouveau cimetière
Vendredi/Samedi 4 et mars	Premières plaintes auprès du Département et du district
Dimanche 6 mars	Décision de translation des corps du nouveau à l'ancien cimetière
Lundi 7 mars	1ère lettre de Filassier Procureur syndic du District
Mercredi 9 mars	Translation des corps - Assemblée du Directoire du district - Lettres au Maire et au Procureur de Champigny
Jeudi 10 mars	Commissaires du district à Champigny - Réponses du Maire et du Procureur de la Commune à Filassier.
Samedi 12 mars	Destitution de Benard
Dimanche 13 mars	Plainte de Benard devant le juge de Paix.

2 - Les personnages

Municipalité Maire J.C. Contamine
 Officiers municipaux : Jacques Miellot - Jean Louis Nicolas -
 Simon Bordier - Jean Renoux - Louis Peltier
 Procureur Joseph Antoine Philippe de Beauvert (Remplaçant en 1/91
 Nicolas Ferret démissionnaire)
 Greffier Philippe Eloy

Curé Pranville nommé un an auparavant
Vicaire J.A.P. de Beauvert nommé en 10/90 (Procureur de la Commune)
Marguillier Périgault

Garde Nationale

Major Louis François Benard (dit l'ainé)
Capitaines Charles Barthelemy Grandjean
 Nicolas Renault Joseph Benard
Lieutenant Louis Magloire Buval
Sergent major Médard Houdard
Sergents Jean Converset
 Coisy (marchand boucher)
Caporal Jean Baptiste Chaponnet
 Jean Labille

Quelques gardes :

N.J. Converset - B. Liedet - Cabriot - JP Pelletier - JB Jarry -
CE Desterne - J. Carteret - JJ Lacour - L. Bessault -
D.L. Goudemont (+ 28/2/91) - JL Houdard

Au district Jean Baptiste Filassier 54 ans de Clamart-sous-Meudon (canton d'Issy)
Les commissaires Guillaume François Brisset 42 ans Fermier à Maisons (Canton de Charenton)
 Jean-Baptiste Dupuis 39 ans Marchand de bois à Sceaux (canton de Bourg la Reine)

II - DIALOGUES

PENSEZ A L'HISTOIRE !

Si vous possédez des archives familiales, commerciales, industrielles
ou autres, vous pouvez les déposer

aux Archives Départementales du Val de Marne.

Ce dépôt peut-être provisoire ou définitif.

Ces "papiers" d'aujourd'hui sont la source, la base de recherches
futures,

ne jetez rien, renseignez-vous,

Téléphonez à Madame La Directrice des Archives départementales

45 - 30 - 80 - 50

1 - La vie du cercle - Carnet -

Décès - Monsieur BRESSON , époux de notre collègue du Cercle, est décédé le 29 janvier. Nous renouvelons ici à Madame Bresson nos bien sincères condoléances et l'assurons de toute notre sympathie.

Monsieur Bresson était un francilien de souche, la liste de ses ascendants est donnée dans cette revue.

Décès - Jean ROBLIN auquel nous devons nombre d'ouvrages et d'études sur la Brie et sur le Val de Marne est décédé le 14 mars.

C'est une perte pour l'histoire locale à laquelle il a tant apporté. A tous les siens, à son frère Pierre lui-même historien, nous présentons nos condoléances émues.

2 - 1 Compte rendu de l'assemblée générale du 12 décembre 1992

- Présents 12
- Pouvoirs 10
- soit 22 votants sur 32 membres à jour de leur cotisation 1992 (le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H30 suivant l'ordre du jour.
- savoir :

I - Rapports

1-1 Monsieur Le Touzé présente les activités du cercle en 1992 :

. En particulier le compte rendu de l'exposition généalogique aux journées franciliennes d'Etampes du 15 mai 1992 où nous avons un stand.

1-2 Madame Masson Présente le bilan financier du Cercle au 11 décembre 1992

. Voir documents ci-joints. Quitus est donné.
 . Malgré nos relances écrites cinq membres n'ont pas réglé leur cotisation 1992. A l'unanimité les votants décident de les radier des membres du Cercle.
 . La cotisation pour 1993 est maintenue à 125 F = (éventuellement 35F pour Clio, le droit d'entrée est également maintenu à 12,50F).

1-3 Monsieur THOUVENIN fait le point sur Mnémé :

. Compte tenu des frais engagés pour la frappe et l'expédition, des difficultés à trouver des volontaires pour fournir des articles, il est décidé de ne faire que deux ou trois numéros par an.
 . Afin de limiter au minimum les frais d'expédition, nous informons nos membres que nous tenons à leur disposition, lors de nos prochaines réunions, un exemplaire des statuts du Cercle, déposés en Préfecture (Agrément n° 94-028-769, le règlement intérieur ainsi que le Clio de 1992.

1-4 Monsieur DELPRAT rend compte des réunions avec les Fédérations et Clio :

. Union Fédérale Généalogique de la région parisienne : réunion de novembre 1992
 Election d'un nouveau bureau prévue en janvier 1993

. XIIème Congrès National de Généalogie du 20 au 23 mai 1993 à Vichy dont le thème est : "LE SAVOIR" (nous tenons à la disposition de nos membres le programme des ateliers ainsi que la liste des excursions pour les accompagnants). Le C.E.G.D. sera représenté au stand de l'Union Fédérale Généalogique de la Région Parisienne.

II - Monsieur Audouin donne connaissance des perspectives et projets du cercle

. Afin d'élargir le nombre des présents (une douzaine) à nos réunions mensuelles, il est décidé de développer à travers les expériences de chacun une méthode de travail pour nos recherches personnelles, à partir des Archives Départementales du Val de Marne, de la paléographie, de la toponymie, de la démographie ainsi que de l'histoire locale.

. La journée Généalogique Nationale est fixée aux deux et trois octobre 1993. Notre cercle présentera une exposition afin de mieux faire connaître nos activités auprès des habitants du Département (La Fédération se chargeant de la publicité auprès des Médias).

. Il a été décidé :

- de faire paraître dans les journaux locaux des Municipalités et du Conseil Général un article présentant notre cercle.
- de faire une demande de subvention auprès du Directeur des Archives de France pour l'achat de deux ordinateurs portables (Le Zénith étant hors service) avec imprimante et logiciels pour tous les travaux de relevés, dépouillements et statistiques.

III - Elections pour le remplacement de deux membres sortants du Conseil d'Administration

- . Monsieur Le Touzé est démissionnaire du poste de Président mais reste membre du bureau.
- . Monsieur Pernet est démissionnaire du bureau
- . Madame Servera ayant posé sa candidature est élue à l'unanimité des votants.
- . Le Conseil d'Administration étant composé de huit membres, le vote du Président comptera pour deux voix.

IV - Questions diverses

. il est décidé de nouer des liens plus étroits avec les Sociétés Historiques du Val de Marne et de poursuivre, dans la mesure du possible, nos échanges avec les autres cercles.

Il est rappelé aux membres du cercle
que nous ne pouvons exister qu'avec le règlement
en début d'année civile des cotisations.

Nous attendons donc, par retour du courrier,
la cotisation de 125F (1) pour 1993.

Par avance merci

(1) 160F avec Clio

C.E.G.D. 94

BILAN AU : 17/12/1992

ACTIF		PASSIF	
Matériel informatique brut 18.150 - amort. 18.150 -	0,00		
Dépôt et cautionnement (CREDIT MUTUEL)	50,00		
BAQUES		PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
C.C.P.	167,35		
compte sur livret CREDIT MUTUEL	11.155,00	cotisations 1993 encaissées en 1992	2.057,50
compte courant CREDIT MUTUEL	615,00		
CAISSE	248,50		
		DEFICIT des années précédentes	9.034,35
		DEFICIT DE L'ANNEE	1.144,00
TOTAL	12.235,85	TOTAL	12.235,85

certifié
conforme
Mme S. MASSE

Vu, & Approuvé

[Signature]

[Signature]

2 - 2 Compte rendu de la réunion des 3 janvier et 6 février 1993

Réunion du Bureau du 03 janvier 1993

Présents : Mme RIVET - SERVERA - VOISIN
M AUDOUIN - LE TOUZE - THOUVENIN

Excusés : Ayant donné un pouvoir - Madame MASSON - M. DELPRAT

Ordre du Jour : Election d'un nouveau président ;
à l'unanimité M. THOUVENIN est élu.

. Conseil d'Administration :

- Présidente d'Honneur : C. BERCHE
- Président et responsable de la publication de Mnémé : R. THOUVENIN
- Vice-Président chargé des "Relevés des Actes d'Etat Civil" : J. LE TOUZE
- Vice Président chargé des relations avec les Fédérations : M. DELPRAT
- Secrétaire M. AUDOUIN
- Trésorière : J. MASSON

. Points évoqués :

. M. AUDOUIN :

- fera la demande de subvention aux Archives Nationales en fournissant un devis pour l'équipement informatique ainsi que les documents demandés dans la Vie Généalogique (3ème trimestre 1992 page 6).
- expédiera la liste des membres du nouveau Bureau, les statuts et le règlement intérieur, à la Fédération ainsi qu'à la Banque.
- . Afin d'arrêter le bilan comptable au 31 décembre, la prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu en janvier 1994.
- . M. THOUVENIN prendra contact avec Mme JURGENS (Les Amis de Créteil) en vue de la préparation des Journées Nationales de Généalogie.
- . Melle VOISIN achètera pour la bibliothèque deux brochures "Les archives Publiques en France au 30 juin 1992".

Réunion du bureau du 06 février 1993

Présents : Mmes JURGENS - MASSON - RIVET - SERVERA - VOISIN
M. AUDOUIN - DELPRAT - LE TOUZE - THOUVENIN

. M. AUDOUIN :

- soumet au bureau, qui l'accepte, une proposition d'article à insérer dans les revues des municipalités du Val-de-Marne et du Conseil Général.
Fournir au secrétaire du C.E.G.D. 94 les coordonnées des revues de votre Commune pour insertion).

- fera faire trois cachets de poche à en-tête du C.E.G.D. 94 (un pour le Président, un pour le secrétaire et un pour le comptable) à la suite de quoi chaque membre du cercle recevra sa carte d'adhésion à la Fédération des Sociétés Françaises de Généalogie, d'héraldique et de sigillographie.

. M. DELPRAT présentera à la réunion de Mars le panneau portant le Sigle du Cercle et l'écusson du Val-de-Marne, en vue des expositions à venir.

. M. THOUVENIN espère remettre le numéro 7 de Mnémé à notre exposition du 03 octobre 1993.

. Mmes AUBERT et CHILARD se proposent pour fournir des documents sur Maisons-Alfort.

M. AUDOUIN par l'intermédiaire du cercle de la Marche et du Limousin contactera Mme G. MILLOT pour un exposé et des documents sur les migrants maçons de la Creuse dans le Val-de-Marne.

3 - Nouvelles et communiqués

3 - 1 Le musée de Maisons-Alfort

9 rue Victor - Hugo - Conservateur Catherine BUSTON

Inauguré le samedi 27 mars. Tout le passé de Maisons-Alfort "2000 ans d'histoire", est présenté dans ce musée, en suivant la chronologie, depuis une fort belle reproduction d'un acte de 989 signé de Hugues Capet, jusqu'à la période moderne : la vie municipale et culturelle d'une commune de banlieue. Soulignons deux ensembles originaux : un premier, consacré à des objets, mobiliers et publicités autour de thème "Barbier - Perruquier - Coiffeur", collection-passion de M. et Mme FILLIAU- WAGNER et, dans une dernière salle ; "L'épicerie" où sont rassemblés "les produits et articles publicitaires d'industries maisonnières qui ont marqué profondément leur époque".

Cordialement invités par Madame AUBERT, membre du C.E.G.D. 94, nous organiserons bientôt une visite de ce musée, reflet passionnant de l'histoire et de la vie quotidienne dans notre département.

3 - 2 Nous rappelons que nos journées généalogiques d'octobre seront organisées autour des thèmes de la vie quotidienne des habitants du Val-de-Marne.

Si nous en connaissons déjà les dates : 2 et 3 octobre 1993, nous en ignorons encore le lieu. Vous serez en tout cas informés à temps pour que vous puissiez venir nombreux et y amener enfants, parents, amis et voisins...



CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son Siège Social
aux Archives Départementales - 8/10 rue des Archives - 94000 CRETEIL

Note d'informations 09/1993.

=====

Ami(e) généalogiste,

- I Vous trouverez ci-après le calendrier des réunions du Cercle pour la période : 10/1993 à 06/1994.
Ces réunions ont lieu, comme à l'habitude, à 14 h 30, aux Archives Départementales : 10, rue des Archives à Créteil.
- Celles du 1^{er} mois de chaque trimestre sont réservées aux informations diverses concernant la vie du cercle, ceux d'Ile de France et à la présentation de bibliographie.
- Celle du 15 Janvier 1994 à notre Assemblée Générale.
- Les autres réunions permettent tous échanges sur les travaux de chacun des membres présents. (Voir paragraphe III).
- II Le Cercle organise en relation avec "l'Université Inter-Ages de Créteil et du Val de Marne" un cycle d'exposés sur la généalogie, chaque mercredi de 10 à 12 heures. Vous pouvez bien sûr y participer, vous demandant toutefois, en ce cas, de faire connaître votre décision avant le 17 octobre prochain à Monsieur R. Thouvenin.
- III Afin de relancer les activités du Cercle et l'intérêt des membres présents aux réunions, nous vous proposons un déroulement en deux parties des rencontres.
1^{ère} partie : Exposés des méthodes pour mener à bien votre travail de Généalogie.
2^{ème} partie : Echanges sur vos travaux, difficultés, besoins, rapports avec d'autres Cercles.
- IV Nous vous rappelons que le cercle ne peut vivre qu'avec vos cotisations. A ce jour neuf membres n'ont pas réglé 1993 (Cotisation C.E. G.D. 94 = 125 frs, plus CLIO : 35 frs, soit un chèque de : 160 frs) Pour ces retardataires nous ne pourrions reprendre les relations qu'après le règlement de 1993.

Merci par avance et à bientôt,
Le secrétaire, Michel AUDOIN.

- REUNIONS DU CERCLE :

Informations du Cercle : 02/10 - 02/04 -
Assemblée Générale : 15/01 -
Généalogie : 06/11 - 04/12 - 05/02 - 05/03 - 07/05 - 04/06 -

Adresser toute correspondance à :

1186

18

PAGE MEMOIRE. N° Connaissance du Val-de-Marne. Septembre 1993

Projet d'encart pour l'exposition-généalogie

En parallèle au colloque... Une exposition du Cercle d'études
généalogiques et démographiques du Val-de-Marne :

GENEALOGIE EN VAL-DE-MARNE

Au programme : des registres paroissiaux à l'état-civil,
quelques grandes lignées de la région, la démographie et
la vie quotidienne, l'évolution d'une paroisse sous
l'Ancien Régime : Choisy-le-Roi

Avec la participation des Amis du Vieux Créteil, de l'AMAH
(Société historique de Maisons-Alfort), de l'Université inter-âges
de Créteil, ainsi que du Musée de la Poste.

SAMEDI 2 OCTOBRE, de 11 h à 18 h
DIMANCHE 3 OCTOBRE, de 9 h à 18 h

ENTREE LIBRE

Mezzanine de la Maison départementale des Syndicats

13 rue des Archives - 94000 CRETEIL

Renseignements auprès des Archives départementales : 45-13-80-50

DERNIERE MINUTE

L'exposition est annulée : problèmes
de santé de notre Président - Monsieur Thouvenin.

La réunion du 02 Octobre 93 à 14h30 est maintenue.

